

Suivi des activités de pêches professionnelles
au sein des zones Natura 2000 en mer de
Penmarc'h – Glénan – Trévignon

Rapport intermédiaire : présentation des protocoles
et justification.

Comité Local des Pêches Maritimes de Concarneau
Fédération des Comités des Pêches Maritimes du
Finistère

Juin 2011



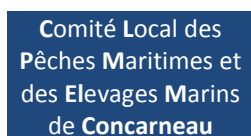
Field Study Report

Suivi des activités de pêche professionnelle au sein des zones Natura 2000 en mer de Penmarc'h – Glénan – Trévignon.

Follow-up of professional fishermen activities within Natura 2000 sites of Penmarc'h – Glénan – Trévignon.

Rapport intermédiaire : présentation des protocoles et justification.

Intermediate report: protocol presentation and justification



Author: Sophie Lecerf, Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Bretagne, dans le cadre d'une mission pour le Comité Local des Pêches et des Elevages Marins de Concarneau

Contact: Comité Local des Pêches Maritimes du Guilvinec
Sophie Lecerf
La criée – BP 71 – 29730 LE GUILVINEC
Tel: +33(0)2 98 58 13 78
Email: natura2000.penmarch@bretagne-peches.org

Photos credits: Sophie LECERF, sauf mention contraire.
En couverture : illustration de quelques métiers pratiqués en zone Natura 2000 Penmarc'h-Glénan-Trévignon : le casier à gros crustacés, la palangre et le chalut de fond jumeaux à langoustines.

Work quotation: LECERF Sophie, Juin 2011, « Suivi des activités de pêche professionnelle au sein des zones Natura 2000 en mer de Penmarc'h-Glénan-Trévignon. Rapport intermédiaire : présentation des protocoles et justification », CLPMEM Concarneau – 39 p. MAIA, Le Guilvinec, France”

This publication is supported by the European Union (ERDF European Regional Development Fund), within the Interreg IV B Atlantic Area Programme, under the Objective 2.2. “Sustainable management and protection of the resources of marine spaces”.

Its content is under the full responsibility of the author(s) and does not necessarily reflect the opinion of the European Union. Any reproduction of this publication done without author's consent, either in full or in part, is unlawful.

The reproduction for a non commercial aim, particularly educative, is allowed without written authorization, only if sources are quoted. The reproduction, for a commercial aim, particularly for sale, is forbidden without preliminary written authorization of the author.

English summary

Follow-up of professional fishermen activities within Natura 2000 sites of Penmarc'h – Glénan – Trévignon. Intermediate report: protocol presentation and justification.

South Finistère (in Brittany) is concerned by the implementation of three marine Natura 2000 sites on a vast maritime space of nearly 1 000 km², which extends from the point of Penmarc'h to the point of Trévignon, including the Glénan Archipelago. These sites were notified to the European Union in 2008 in conformance with the Habitats (1992) and Birds (1979) directives. Their management plans are currently being elaborated.

This territory is the historical heartland of very important and diversified small-scale coastal fisheries. This is one of the reasons why, the Regional Fishermen Committee of Brittany (CRPMEM Bretagne) decided to carry on the *Roches de Penmarc'h* SCI and SPA, in partnership with the Local Fishermen Committee of Guilvinec (CLPMEM Guilvinec).

In 2011, the CLPMEM of Concarneau and the Federation of Finistère Fishermen Committees (FCPM29) made a commitment to the elaboration and the test of a methodology to characterize and follow-up professional fishing activities within these three Natura 2000 sites, within the framework of MAIA project.

The selected methodology arises from human sciences and is based on fishermen interviews.

The first report presents the approach implemented as well as the protocol of survey that is currently being tested. It explains the results expected.

A final report will present next year the results and will make an assessment of the protocol of survey in order to draw useful recommendations for marine protected areas managers.

Résumé

Suivi des activités de pêche professionnelle au sein des zones Natura 2000 en mer de Penmarc'h – Glénan – Trévignon. Rapport intermédiaire : présentation des protocoles et justification.

Le sud Finistère est concerné par la mise en œuvre de trois sites Natura 2000 en mer sur un vaste espace maritime de près 1000 km², qui s'étend de la pointe de Penmarc'h à Trévignon en incluant l'archipel des Glénan. Ces sites ont été désignés en 2008 auprès de l'Union européenne au titre des directives *Habitats Faune Flore* de 1992 et *Oiseaux* de 1979. Ils sont actuellement en phase d'élaboration de leur plan de gestion.

Ce territoire étant historiquement le fief d'une petite pêche et pêche côtière très importante et diversifiée, le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Bretagne (CRPMEM) s'est porté opérateur d'une de ces zones, en l'occurrence les *Roches de Penmarc'h*, en partenariat avec le Comité Local des Pêches Maritimes et des Elevages Marins du Guilvinec (CLPMEM Guilvinec).

En 2011, le CLPMEM du Guilvinec et la Fédération des Comités des Pêches Maritimes du Finistère (FCPM29) se sont engagés dans l'élaboration et le test d'une méthodologie visant à caractériser et suivre les activités de pêche professionnelle au sein de ces trois zones Natura 2000 en mer, dans le cadre du programme Interreg MAIA.

La méthodologie retenue est issue des sciences humaines et repose sur le « dire d'acteurs » : elle met en œuvre des enquêtes semi-directives réalisées auprès des professionnels de la pêche afin de caractériser et spatialiser leurs activités dans le temps et dans l'espace.

Ce premier rapport présente la démarche mise en œuvre ainsi que le protocole d'enquête qui est entrain d'être testé. Il explique les résultats attendus. Un rapport final présentera l'année prochaine les résultats et fera le bilan de la démarche d'enquête afin d'en tirer les recommandations utiles aux gestionnaires d'aires marines protégées.

Sommaire

| | | |
|-----------|---|-----------|
| 1. | Contexte de l'étude | 1 |
| 2. | La démarche Natura 2000 en mer..... | 2 |
| 2.1 | Qu'est-ce que Natura 2000 en mer ?..... | 2 |
| 2.2 | Les sites de Penmarc'h-Glénan-Tévignon (ZPS, ZSC)..... | 2 |
| 2.3 | Comment la démarche est-elle mise en œuvre ? | 4 |
| 3. | Objectif de l'étude..... | 5 |
| 4. | Méthodologie | 7 |
| 4.1 | Listing des données à collecter dans le cadre de l'étude..... | 7 |
| 4.2 | Recensement et bilan des démarches de suivi similaires | 8 |
| 4.3 | Bilan des connaissances scientifiques sur les interactions pêche/habitats | 9 |
| 4.4 | Elaboration du protocole d'enquête..... | 11 |
| 4.5 | Création d'une base de données | 11 |
| 4.6 | Echantillonnage | 12 |
| 4.7 | Réalisation des enquêtes..... | 12 |
| 4.8 | Traitement des données et validation | 13 |
| 4.9 | Acceptabilité de la démarche et concertation | 14 |
| 5. | Résultats attendus | 15 |
| 5.1 | Réflexion sur les mesures de gestion | 15 |
| 5.2 | Bilan méthodologique de l'étude | 15 |
| 6. | Calendrier | 16 |
| | Annexes..... | 17 |

Acronymes et sigles utilisés

AAMP : Agence des Aires Marines Protégées

AMP : aire marine protégée

CLPM CC : Comité local des pêches de Concarneau

CLPM GV : Comité local des pêches du Guilvinec

CRPM Bretagne : Comité Régional des Pêches de Bretagne

DOCOB : Document d'Objectifs

DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

FCPM29 : Fédération des Comités des Pêches Maritimes du Finistère

MAIA : Marine protected Areas In the Atlantic arc

OP : Organisation de Producteurs

RTE : Référentiel Technico-économique

SIG : Système d'Information Géographique

SIH : Système d'Information Halieutique (Ifremer)

1. Contexte de l'étude

Cette étude s'inscrit dans le cadre du programme de coopération européenne **MAIA** (*Marine protected Areas In the Atlantic arc*) financé par le programme Interreg IVB Espace Atlantique sur la période 2010-2012. Il réunit des partenaires de Grande Bretagne, d'Espagne, du Portugal et de France dans un objectif de **partage d'expériences en matière de gestion d'aires marines protégées (AMP)** avec pour finalité la constitution d'un réseau d'échange de gestionnaires et d'acteurs d'AMP.

Ce programme prévoit, entre autre, des ateliers techniques sur des problématiques de gestion communes aux AMP, ainsi que des études de terrain réalisées par les partenaires afin de répondre à leurs besoins et d'alimenter les échanges au sein du réseau.

En France, le projet est porté au niveau national par l'**Agence des Aires Marines Protégées (AAMP)**.

Au niveau local, le **Comité Local des Pêches Maritimes de Concarneau (CLPM CC)** et la **Fédération des Comités des Pêches Maritimes du Finistère (FCPM29)** ont décidé de participer à ce programme dans le contexte de la mise en œuvre depuis 2009, de trois zones Natura 2000 en mer qui couvrent un vaste périmètre de 1000 km², depuis la pointe de Penmarc'h à Trévignon.

Les structures professionnelles des pêches sont en effet très impliquées et concernées par le développement des aires marines protégées en zone côtière, la petite pêche et la pêche côtière étant extrêmement développées dans la bande des 12 milles. Par conséquent, le Comité Régional des Pêches de Bretagne, et par délégation le Comité Local des Pêches du Guilvinec, se sont portés opérateurs de la première zone Natura 2000 en mer des « *Roches de Penmarc'h* », afin de prendre en main concrètement les enjeux environnementaux du secteur et de renforcer leur rôle dans la gestion durable des zones côtières. Ils collaborent par ailleurs activement avec les deux autres secteurs Natura 2000 voisins.

Dans ce cadre, les structures professionnelles des pêches souhaitent partager leur expérience avec d'autres gestionnaires et usagers, et expérimenter de nouvelles approches de gestion à l'échelle des trois zones Natura 2000 en mer du sud Finistère.

Ils se sont donc engagés dans trois études :

- 1) Etude sur la « cohabitation des usagers sur la bande côtière : cas de la pêche professionnelle et de loisir », réalisée en 2010.
- 2) **Etude méthodologique sur le « Suivi des activités de pêche professionnelle sur un site Natura 2000 ».**
- 3) Etude sur le « Retour d'expérience de la rédaction de 3 DOCOB (*Penmarc'h / Glenan / Trévignon*) et recommandations » (2 documents).

2. La démarche Natura 2000 en mer

Cette étude s'inscrivant dans le cadre de Natura 2000 en mer, il est nécessaire de rappeler brièvement les objectifs et les étapes de sa mise en œuvre.

2.1 Qu'est-ce que Natura 2000 en mer ?

Natura 2000 est un **réseau de sites naturels les plus remarquables de l'Union européenne**, constitué en vue de répondre aux exigences de deux Directives européennes : « **Habitats, Faune, Flore** » de 1992 et « **Oiseaux** » de 1979.

Ce réseau est ainsi constitué de deux types de zones naturelles :

- les **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** issues de la directive européenne « Habitats » (avant leur classement officiel en ZSC, ces zones sont dénommées Sites d'Importance Communautaire (SIC)),
- les **Zones de Protection Spéciale (ZPS)** issues de la directive européenne « Oiseaux ».

L'objectif global de ce réseau de sites est de **stopper la perte de biodiversité** en préservant un échantillon représentatif des espèces et des habitats menacés et/ou remarquables à l'échelle de l'Union européenne, **tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles**.

Pour permettre la mise en place d'une gestion durable de ces espaces naturels, la France a opté pour une **politique contractuelle** plutôt que réglementaire. **L'adhésion des partenaires locaux et particulièrement des usagers** constitue en effet le meilleur gage de réussite à long terme du réseau.

La phase de constitution du réseau terrestre et côtier étend désormais achevée, le réseau s'étend aujourd'hui en mer : les zones Natura 2000 en mer bénéficient donc du **statut d'Aires Marines Protégées** au sens de la loi du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, parcs naturels marins et parcs naturels régionaux.

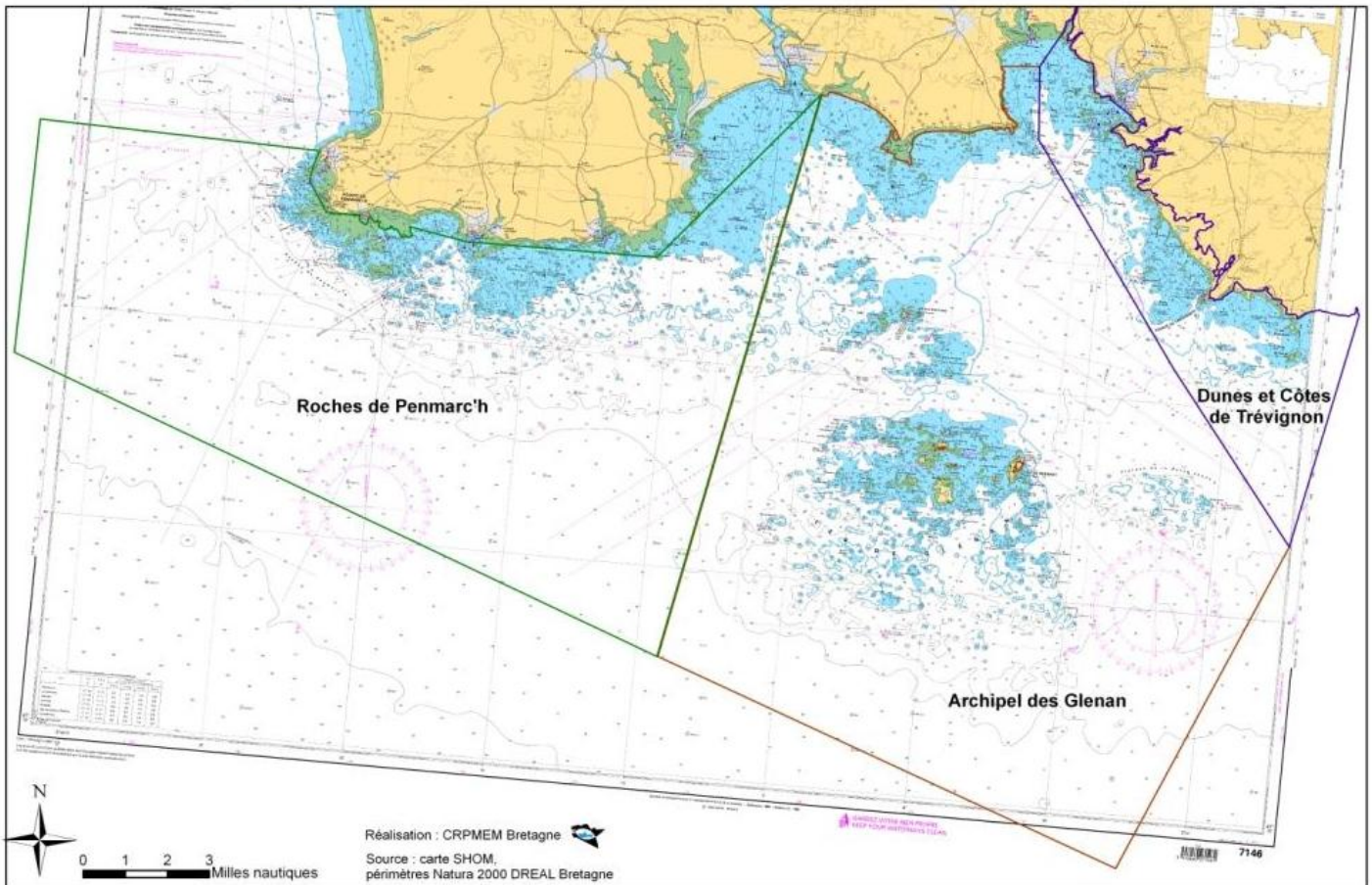
2.2 Les sites de Penmarc'h-Glénan-Trévignon (ZPS, ZSC)

Les sites « *Roches de Penmarc'h* », « *Archipel des Glénan* », et « *Dunes et Côtes de Trévignon* » (nommés dans le rapport « *Penmarc'h-Glénan-Trévignon* ») ont été désignés au titre des directives *Habitats Faune Flore* et *Oiseaux*. Les opérateurs respectifs sont :

- le Comité Régional des Pêches de Bretagne (CRPM) et par délégation le Comité Local des Pêches du Guilvinec (CLPM GV) pour le site des « *Roches de Penmarc'h* »,
- la mairie de Fouesnant-Les Glénan pour le site « *Archipel des Glénan* »,
- la mairie de Trégunc pour « *Dunes et Côtes de Trévignon* ». Dans les faits, l'élaboration de la partie marine du Document d'Objectifs (DOCOB) de ce site est confiée à la mairie de Fouesnant.

Ces trois zones forment un vaste ensemble cohérent d'un point de vue géographique et écologique, les opérateurs collaborent donc pleinement pour mener leurs travaux et études de façon transversale sur les trois secteurs.

Périmètres des sites Natura 2000 en mer de Penmarc'h - Glénan - Trévignon



Ces sites ont été désignés pour les habitats et espèces suivants :

Habitats :

- Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine (comprenant les herbiers de *Zostera marina* et les bancs de maërl)
- Récifs
- Replats boueux ou sableux exondés à marée basse
- Grandes criques et baies peu profondes
- Estuaires
- Structures sous-marines causées par des émissions de gaz

Espèces :

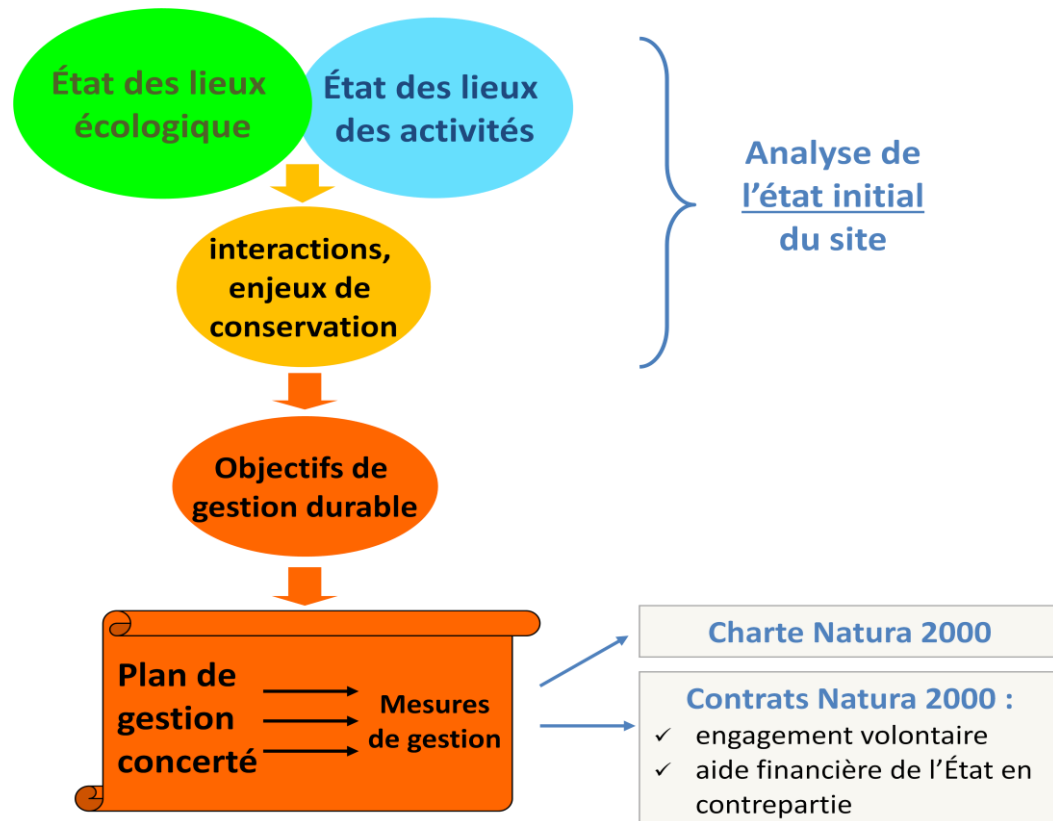
- Grand dauphin (*Tursiops truncatus*)
- Marsouin commun (*Phocoena phocoena*)
- Phoque gris (*Halichoerus grypus*)

Au titre de la Directive Oiseaux, de nombreuses familles d'espèces sont listées, parmi lesquelles :

- Les Sternidés : Sterne caugek...
- Les Alcidés : Pingouin torda ...
- Laridés : Mouette pygmée...
- Procellariidés : Puffin des Anglais...
- Hydrobatidés : Océanite tempête...
- Sulidés : Fou de Bassan...

2.3 Comment la démarche est-elle mise en œuvre ?

La première phase de l'élaboration du plan de gestion d'une zone Natura 2000 en mer consiste à réaliser **un état initial de l'ensemble des activités** présentes au sein du périmètre, en les caractérisant dans le temps et dans l'espace d'un point de vue qualitatif et quantitatif. Cet état des lieux est réalisé par l'opérateur. L'objectif est de pouvoir ensuite le croiser avec l'état initial écologique du site afin d'identifier **les interactions et les pressions potentielles des activités sur les habitats et espèces** Natura 2000.



Cet état initial écologique est réalisé par l'Ifremer et le Muséum National d'Histoire Naturelle pour le site de Penmarc'h, et le bureau d'étude TBM pour les sites des Glénan et de Trévignon.

Il doit apporter une cartographie fine de la **répartition des habitats et espèces** Natura 2000, mais surtout évaluer leur **état de conservation** : ce dernier paramètre est essentiel, il guide l'opérateur dans la définition de ses objectifs de gestion, la finalité du plan de gestion Natura 2000 étant de garantir au minimum un **maintien dans un état de conservation favorable des habitats et espèces, voire une restauration en cas de mauvais état constaté**.

Tous les six ans, l'état de conservation est réévalué, permettant ainsi à l'Union Européenne de vérifier l'efficacité des plans de gestion Natura 2000 et donc la bonne application des Directive Habitats et Oiseaux¹.

¹ Il est à noter que pour l'instant, l'état initial écologique de l'avifaune ne sera réalisé qu'en 2013 : seules des initiatives locales d'acquisition de connaissances peuvent permettre à l'opérateur d'avancer sur ce sujet.

3. Objectif de l'étude

Dans le cadre de l'élaboration du diagnostic socio-économique Natura 2000 des sites *Penmarc'h-Glénan-Trévignon*, le Comité Local des Pêches du Guilvinec s'est penché en 2010 sur l'élaboration de l'état initial « pêche » et sur la question du suivi de cette activité dans le temps.

Dans cette perspective, la première source d'information consultée est le Système d'Information Halieutique (SIH) d'Ifremer : il est cependant vite apparu que les données disponibles ne répondaient pas aux besoins, l'échelle à laquelle elles sont collectées et traitées (rectangle statistique de 10'*10') étant bien plus large que les zones Natura 2000, et les données spatiales issues des VMS n'existant que pour les navires de plus de 15m. Or, **85% des navires présents dans ce secteur font moins de 15m**. De plus, l'accès à ces données n'est pas facile.

Il a donc été nécessaire de réaliser en 2010 un premier travail d'enquête individuelle auprès des professionnels pour cartographier et caractériser leurs pratiques dans le temps et dans l'espace.

Fort de cette expérience et des premières conclusions méthodologiques qui ont pu en être tirées, la FCPM29 et le CLPM CC ont donc décidé, en accord avec l'AAMP, d'aller plus loin dans cette étude et de tester une **méthodologie plus fine permettant de caractériser et de suivre les activités de pêche professionnelle dans une zone Natura 2000 en mer**.

Cette étude doit permettre de **répondre aux besoins générés par la démarche Natura 2000**, à savoir :

- La réalisation de **l'état initial pêche** du diagnostic socio-économique du Document d'Objectifs (DOCOB) comportant **la description des activités** :
 - ✓ quels métiers (engin/espèce) ?
 - ✓ quelles flottilles ?
 - ✓ quelles caractéristiques des engins et quelles pratiques ?
 - ✓ quelles zones de pêche ?
 - ✓ quelle saison ?
 - ✓ quel effort de pêche ?
 - ✓ quelle importance socio-économique (nombre de marins, volumes, chiffres d'affaire) ?
 - ✓ quelle évolution des métiers (régression, stagnation, progression) ?
- **L'identification des interactions et des pressions générées par les métiers sur les habitats et espèces Natura 2000**,
- Le **suiti de ces activités** dans le temps ainsi que **l'efficacité des mesures de gestion** adoptées (indicateurs).

A ces trois premiers besoins identifiés peut être ajouté un quatrième, auquel la profession sera bientôt confrontée : la préparation des futures **évaluations d'incidences**, qui seront exigées pour toutes les activités se déroulant dans ou à proximité d'une zone Natura 2000².

² La France a été condamnée le 04/03/2010 par la Cour de Justice de l'Union Européenne pour manquement de transposition de la directive européenne Habitat Faune Flore de 1992. Par conséquent, pour répondre à ces obligations réglementaires, la France met progressivement en place un **régime d'évaluation des incidences** pour toutes les activités susceptibles d'affecter les habitats et espèces N2000 de manière significative, eu égard aux objectifs de conservation du site. Si des listes nationales et locales identifiant toutes les activités, plans ou programmes devant faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences sont entrain d'être élaborées par l'Etat, le gouvernement ne s'est pas encore prononcé sur le cas de la pêche professionnelle étant donné la complexité et les enjeux socio-économiques liés à ce secteur.

Ainsi, deux phases ont été programmées dans cette étude, et figurent ainsi dans la convention :

- 1/ **Définition des niveaux de suivi à réaliser sur la pêche professionnelle au sein d'un site Natura 2000** : il s'agit de définir **les paramètres qui doivent être suivis en fonction des interactions** que peuvent avoir les activités de pêche professionnelle sur les espèces et habitats ayant justifiés le classement du site, et des objectifs de protection et de gestion du site (par exemple, un focus sur certain métier comme la drague, le chalut, le filet, sera fait etc.). Le **protocole d'enquête** ainsi élaboré à partir des paramètres devra également définir la **fréquence** à laquelle les enquêtes doivent être réalisées, et les **indicateurs permettant de suivre** l'évolution des pressions sur certains habitats N2000.

- 2/ **Test du protocole de collecte des données** auprès des professionnels de la pêche. **Retour sur expérience** de ces tests et **recommandations**.

Dans la mesure du possible, il est prévu à l'occasion du test du protocole de collecte des données, de se rapprocher **des équipes Ifremer** :

- pour faciliter l'identification de **professionnels volontaires** pour tester Recopesca,
- pour intégrer dans le rapport final de l'étude '*Suivi des activités de pêches professionnelles*' **l'articulation avec les tests RECOPECA³ menés sur la zone** avec les professionnels volontaires, au regard du protocole de suivi de l'activité de pêche professionnelle développé et testé par CLPMEM CC et FCPM 29.

³ Réseau de mesure de l'activité de pêche spatialisé (effort et captures) et de données environnementales, à usage scientifique, par la mise en œuvre de capteurs sur les engins et à bord de navires de pêche volontaires.

4. Méthodologie

L'étude est organisée en plusieurs étapes.

4.1 Listing des données à collecter dans le cadre de l'étude

La première consiste à lister les objectifs et résultats attendus dans cette étude. Trois types de données sont à collecter :

- des **données générales** et leurs tendances permettant de décrire et de caractériser l'activité de pêche professionnelle dans la zone Natura 2000 (métiers pratiqués et flottilles correspondantes), avec notamment des **indicateurs socio-économiques** permettant d'apprécier la dépendance d'un métier à un secteur (emploi, volumes de production et CA par pêcherie),
- des **données spatiales** et **d'effort de pêche** permettant d'identifier les **zones d'interactions entre engins et habitats/espèces** et donc les enjeux de conservation (zones de pêche, saisons, nombre de jours de mer...),
- des **données plus précises** sur les **pratiques** et les **caractéristiques des engins de pêches** pour les métiers où des interactions avec les habitats/espèces sont identifiées, afin d'amorcer une réflexion sur des **mesures de gestion acceptables pour la profession** qui pourront être proposées le moment venu.

Le tableau ci-après recense les objectifs et identifie les sources à solliciter :

| Objectif/Besoin | Sous-objectif | Source |
|--|---|--|
| Quoi/qui ? Définir les métiers pratiqués sur la zone N2000 | Lister les différents métiers pratiqués sur la zone : ↪ <i>engin / espèce ciblée</i> | Base de données licences CRPM Bretagne. Licence langoustine CNPM (2010) / OP (2011). Autorisations administratives DDTM. |
| | Identifier et caractériser les flottilles correspondantes : ↪ <i>caractérisation des flottilles (combinaisons de métiers)</i> ↪ <i>nombre de navires par métier</i> ↪ <i>taille des navires</i> ↪ <i>les ports d'attache</i> | Idem + entretiens / connaissance |
| Où ? Identifier les zones de pêche | Spatialiser les zones de pêche par métier : ↪ <i>dessin sous SIG ou Maxsea</i> | Entretiens semi-directifs auprès des pêcheurs |
| Quand ? Identifier la saisonnalité | Les mois travaillés pour chaque métier. | Entretiens semi-directifs auprès des pêcheurs |

| | | |
|---|---|--|
| Comment/combien ? Définir l'effort de pêche | Identifier les caractéristiques techniques des engins : ↳ <i>nombre, poids, taille, longueur... : cf. grilles d'entretien par métier</i> | Réglementation (délibérations régionales et règlements communautaires). Entretiens. |
| | Nombre de jours de mer annuel par métier | Entretiens semi-directifs auprès des pêcheurs |
| | Nombre d'actions de pêche : ↳ <i>durée des traits, fréquence de virages,...</i> : cf. <i>grilles d'entretien par métier</i> | Entretiens semi-directifs auprès des pêcheurs |
| | Nature des fonds travaillés | Entretiens semi-directifs auprès des pêcheurs |
| Identifier les bonnes pratiques mises en œuvre par la profession | Dispositifs de sélectivité et autres mesures de gestion (repos biologique, quantité, taille...) | Licences et réglementation Entretiens semi-directifs auprès des pêcheurs |
| | Ramassage des déchets | Entretiens semi-directifs auprès des pêcheurs |
| | Initiatives ou propositions de gestion | Entretiens semi-directifs auprès des pêcheurs |
| Prendre en compte l'évolution des pêcheries dans le temps | Evolution du nombre de navires sur les dix dernières années, des mesures de gestion mises en place dans le cadre des licences... | Base de données licences CRPM Bretagne. |
| Valoriser l'importance socio-économique | Nombre de navires, nb de marins | CLP, DDTM, OP, créées, France Agrimer, Observatoire économique breton, |
| | Volume et chiffre d'affaire global par métier | |
| Comparer avec le traitement des données VMS par Ifremer | Vitesse du navire en action de pêche et en route par métier | Entretiens semi-directifs auprès des pêcheurs |

Concernant les mesures de gestion potentielles, il est prévu dans cette étude de faire le point sur la **réglementation** actuelle ainsi que sur les **bonnes pratiques** mises en œuvre par la profession, ceci afin de mettre en lumière les efforts faits par les professionnels pour gérer durablement la ressource.

La pêche est en effet un secteur extrêmement encadré et réglementé. La profession gère elle-même une grande partie des pêcheries sur la bande côtière, à travers un système de licences délivrées par le CRPM Bretagne et approuvé par arrêté préfectoral. Ces licences régulent l'effort de pêche en réglementant de nombreux paramètres tels que le nombre de navires licenciés, les caractéristiques techniques des engins, les périodes de pêche, les tailles maximales, les volumes, etc.

4.2 Recensement et bilan des démarches de suivi similaires

La deuxième étape méthodologique consiste à **rechercher les expériences et travaux similaires** qui ont pu être menés sur le sujet de la spatialisation des activités de pêche professionnelle, afin d'en tirer les points positifs et négatifs pour enrichir la méthodologie.

Le **Système d'Information Halieutique d'Ifremer** est bien entendu la première source d'information à analyser, ainsi que le système de balises **Recopesca** : un rapprochement des équipes Ifremer permettra d'identifier les complémentarités à trouver avec ce système d'enquête et de suivi.

De même, l'organisation britannique « **Finding Sanctuary** », créée en 2004 dans l'objectif de développer un réseau d'AMP dans le sud-ouest de l'Angleterre, a mené une étude sur le sujet de la

spatialisation des zones de pêches intitulée « *Mapping the grounds : recording fishermen's use of the seas* », et basée sur des entretiens au cours desquels les professionnels étaient amenés à dessiner leurs zones de pêche.

Il existe également d'autres **initiatives régionales** telles que :

- le projet de **Système d'Information Pêche mené par le CRPM Bretagne** dans le cadre du développement des Energies Marines Renouvelables, ainsi que le projet **VALPENA** porté par le Comité Régional des Pêches Maritimes des Pays de Loire,
- les travaux de Damien Le Guyader, en thèse au laboratoire Géomer sur la modélisation des activités humaines en zone côtière dans une démarche de Gestion Intégrée des Zones Côtières,
- les travaux d'Anthony Ollitrait sur la cartographie des pêcheries langoustinières dans le cadre d'un post-doc à Ifremer Lorient en 2005,
- etc.

Le rapport final de cette étude fera le point sur ces démarches.

4.3 Bilan des connaissances scientifiques sur les interactions pêche/habitats

La troisième étape vise à prendre connaissance des publications scientifiques ayant trait aux interactions pêche/habitats afin d'élaborer les protocoles d'enquêtes avec une **partie spécifique pour chaque métier**, selon s'il existe des pressions ou non.

Dans cette perspective, il existe un document de référence réalisé par l'AAMP : le « *Référentiel Technico-économique pêche professionnelle* » (RTE). Ce document, élaboré à partir d'un travail de recherche et d'analyse des publications scientifiques, expose, pour chaque métier, les interactions potentielles entre engins et habitats et espèces Natura 2000.

Une première analyse de ce document a permis d'élaborer un tableau de synthèse sous forme de matrice, présentant, pour les habitats et espèces protégés sur les trois sites *Penmarc'h-Glénan-Trévignon*, **les interactions spatiales et pressions potentielles avec les métiers de pêche existant sur le secteur**. Ainsi, les enquêtes devront se focaliser sur ces points et tenter de vérifier la réalité ou non de ces interactions.

Il est important de rappeler cependant que **ces interactions sont complexes et multifactorielles** : elles dépendent de l'engin utilisé, de la puissance du navire, de l'intensité de l'effort de pêche, mais aussi de la saisonnalité, de la sensibilité de l'espèce, de son contexte environnemental, etc. **Cette matrice ne peut donc qu'orienter les questions et ne constitue pas une vérité absolue.**

Matrice des interactions entre habitats/espèces et activités de pêches sur les sites Natura 2000 en mer de Penmarc'h-Glénan-Trévignon (PGT), issue du RTE :

| Interactions spatiales et pressions potentielles des activités de pêche professionnelle sur les habitats de la directive « Habitat Faune Flore » : Pressions potentielles/Interactions spatiales (pas de pressions potentielles) | Sites N2000 concernés | Chalut de fond | Drague remorquée (Atlant.) | Scoubidou | Senne coulissante à divers poissons | Senne de plage | Filet calé de fond | Casier | Ligne à main | Palangre |
|---|-----------------------------|-------------------|----------------------------------|-----------|--|-------------------|-----------------------|--------|-----------------|----------|
| 1110 - Bancs de sable à faible couverture d'eau permanente | | | | | | | | | | |
| 1110 - 1 : Sables fins propres et légèrement envasés, herbiers à <i>Zostera marina</i> (Atlant.) | PGT | | | | | | | | | |
| 1110 - 2 : Sables moyens dunaires (Atlantique) | T | | | | | | | | | |
| 1110 - 3 : Sables grossiers et graviers, bancs de maërl (Atlantique) | PGT | | | | | | | | | |
| 1110 - 4 : Sables mal triés (Atlantique) | GT | | | | | | | | | |
| 1130 – Estuaires | | | | | | | | | | |
| 1130 - 1 : Slikke en mer à marées (façade atlantique) | T | | | | | | | | | |
| 1140 - Replats boueux ou sableux exondés à marée basse | T | | | | | | | | | |
| 1140 - 1 : Sables des hauts de plage à Talitres (Atlantique) | T | | | | | | | | | |
| 1140 - 2 : Galets et cailloutis des hauts de plage à <i>Orchestia</i> (Atlantique) | T | | | | | | | | | |
| 1140 - 3 : Estrans de sable fin (Atlantique) | GT | | | | | | | | | |
| 1140 - 4 : Sables dunaires (Atlantique) | T | | | | | | | | | |
| 1140 - 5 : Estrans de sables grossiers et graviers (Atlantique) | PGT | | | | | | | | | |
| 1140 - 6 : Sédiments hétérogènes envasés (Atlantique) | T | | | | | | | | | |
| 1160 - Grandes criques et baies peu profondes | | | | | | | | | | |
| 1160 - 1 : Vasières infralittorales (Atlantique) | PT | | | | | | | | | |
| 1160 - 2 : Sables hétérogènes envasés infralittoraux, bancs de maërl (Atlantique) | PGT | | | | | | | | | |
| 1170 - Récifs | | | | | | | | | | |
| 1170 - 1 : La roche supralittorale (Atlantique) | PGT | | | | | | | | | |
| 1170 - 2 : La roche médiolittorale en mode abrité (Atlantique) | PG | | | | | | | | | |
| 1170 - 3 : La roche médiolittorale en mode exposé (Atlantique) | PGT | | | | | | | | | |
| 1170 - 5 : La roche infralittorale en mode exposé (Atlantique) | PGT | | | | | | | | | |
| 1170 - 6 : La roche infralittorale en mode abrité (Atlantique) | PG | | | | | | | | | |
| 1170 - 8 : Les cuvettes ou mares permanentes (Atlantique) | PGT | | | | | | | | | |
| 1170 - 9 : Les champs de blocs (Atlantique) | PGT | | | | | | | | | |
| 1180 - Structures sous-marines causées par des émissions de gaz | GT | | | | | | | | | |
| Mammifères | | | | | | | | | | |
| 1349 : Grand dauphin (<i>Tursiops truncatus</i>) | PGT | | | | | | | | | |
| 1351 : Marsouin commun (<i>Phocoena phocoena</i>) | PGT | | | | | | | | | |
| 1364 : Phoque gris (<i>Halichoerus grypus</i>) | PG | | | | | | | | | |
| Oiseaux | | | | | | | | | | |
| ESTRAN | | | | | | | | | | |
| ESTRAN + SURFACE | | | | | | | | | | |
| SURFACE | | | | | | | | | | |
| SURFACE PELAGIQUE | | | | | | | | | | |
| ESTRAN + PLONGEE SURFACE | | | | | | | | | | |
| ESTRAN + PLONGEE 5 m | | | | | | | | | | |
| PLONGEURS 20 m | | | | | | | | | | |
| PLONGEURS PELAGIQUES | | | | | | | | | | |
| PLONGEURS PROFONDS jusqu'à 150 m | | | | | | | | | | |

4.4 Elaboration du protocole d'enquête

L'étape suivante consiste donc à élaborer des grilles d'enquêtes afin de réaliser des entretiens semi-directifs auprès des professionnels.

Lors du premier travail de cartographie des zones de pêches réalisé en 2010 et portant sur l'année 2009, un seul modèle d'enquête avait été élaboré pour enquêter l'ensemble des métiers. Le bilan tiré de cette première expérience a mis en évidence la nécessité de modifier cette grille en la décomposant en deux parties : **une première partie commune** permettant d'identifier rapidement le navire, les métiers pratiqués, les saisons et l'effort de pêche, et une **seconde partie spécifique à chaque métier** afin de collecter les caractéristiques techniques des engins ainsi que les types de pratiques.

L'objectif de cette deuxième partie est **d'approfondir ces connaissances** afin de mieux appréhender la réalité des interactions pêche/habitats et de qualifier ces pressions potentielles, identifiées dans le « *Référentiel Technico-économique pêche* » de l'AAMP.

Cette partie de la grille d'enquête a été réalisée à partir des éléments identifiés dans ce document, ainsi que d'un travail d'analyse et de synthèse de la réglementation encadrant chaque métier (délibérations du CRPM Bretagne, réglementation communautaire).

Ces grilles d'enquêtes figurent en *annexe 1*.

4.5 Création d'une base de données

Afin de dresser l'état des lieux complet de la pêche sur le secteur, il convient **d'identifier l'ensemble des navires bénéficiant d'un droit de pêche sur ce territoire**, à partir des fichiers licences délivrées en 2010 par le CRPM Bretagne, le CNPM (langoustine) et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) pour les autorisations administratives « chalut et drague à lançons », tels que présenté dans le tableau du point 4.1.

L'ensemble de ces informations est organisé dans une **base de données Excel** afin de pouvoir les trier et les analyser.

Dix types de licences et une autorisation administrative sont délivrés sur le secteur à **276 navires** :

| LICENCE | ORIGINE | METIER CORRESPONDANT | NB DE LICENCES ATTRIBUEES | | | | | |
|---|-----------------|---|---------------------------|------------|----------|----------|-----------|------------|
| | | | GV | CC | AY | DZ | LO | Total |
| Langoustine | CNPMEM | Chalut de fond à langoustine | 73 | 22 | | | 10 | 105 |
| CSJ – Secteur CC Les Gléan | CRPMEM Bretagne | Drague à CSJ | 10 | 14 | 2 | 1 | | 27 |
| Bivalves & autres coquillages – Secteur Gléan | " | Drague à bivalves | 1 | 4 | 1 | | | 6 |
| Bolinche | " | Bolinche | 10 | 9 | | 1 | | 20 |
| Algue | " | Scoubidou à goémon | 2 | | | | | 2 |
| Crustacé | " | Casier à gros crustacés et casiers à petits crustacés | 16 | 26 | | | | 42 |
| Filet | " | Filet droit et trémail | 22 | 28 | | | | 50 |
| Palangre et ligne | " | Palangre et ligne | 16 | 10 | | | | 26 |
| Canot | " | Casier / filet / palangre et ligne | 54 | 20 | | | | 74 |
| Pouce-pied – Les Gléan | " | Pouce-pied | 1 | 2 | | | 1 | 4 |
| Autorisation admin. lançon | DDTM 29 | Chalut et drague à lançon | 19 | 9 | | | | 28 |
| NB DE NAVIRES LICENCIES TOTAL (hors A.A. lançon) | | | 205 | 135 | 3 | 2 | 11 | 356 |

Ces licences de pêche sont « des droits à produire » mais ne représentent pas forcément la réalité des pratiques : la majorité des navires sont polyvalents et possèdent plusieurs licences de façon à moduler leur stratégie de pêche en fonction des cours, des volumes de captures, des fermetures éventuelles pour raisons sanitaires (toxines ASP et DSP). Ils prennent donc parfois des licences par « précaution », ou juste pour garantir une antériorité de pêche. Ainsi, les chiffres doivent être nuancés et seuls les entretiens pourront apporter un éclairage sur la réalité des pratiques.

A noter : les navires de moins de 10m ont la possibilité de prendre la licence *Canot* qui leur permet de pratiquer le métier du filet, de la palangre et de la ligne et du casier, leur laissant ainsi une grande souplesse dans leur activité.

4.6 Echantillonnage

Un travail d'enquête exhaustif sur ces navires n'est pas envisageable étant donné le nombre de navires total. Il convient donc de voir métier par métier s'il existe différents types de pratiques ou stratégies de pêche : par exemple les professionnels pratiquant le chalut à langoustine peuvent travailler exclusivement dans le franc ou bien dans les zones plus caillouteuses, cibler la langoustine toute l'année ou uniquement en saison et faire le poisson l'hiver, etc.

Il conviendra donc, lors de la détermination de l'échantillonnage, de **veiller à ce que chacune de ces stratégies de pêche soit enquêtée afin d'avoir une représentation juste de chaque métier.**

De même, il faudra également assurer une bonne couverture géographique des zones de pêches en veillant à enquêter des navires dans tous les ports d'attache.

Il a été décidé en outre de fixer **un minimum de 20% de navires à enquêter par métier** et de renforcer l'échantillonnage sur les métiers où il existe le plus de pressions potentielles, tels que le chalut et la drague.

4.7 Réalisation des enquêtes

Les entretiens sont réalisés par Steven Donnart, ancien marin pêcheur qui a travaillé près de onze ans au chalut, ce qui facilite grandement le contact avec les professionnels et le déroulement des enquêtes puisqu'il connaît parfaitement la zone et les flottilles.

En préalable aux entretiens, il est nécessaire de préparer une **bonne base cartographique** en complément de la grille d'enquête présentée au point 4.4. Une partie du travail consiste en effet à dessiner avec les professionnels leurs zones de pêche : il est donc indispensable d'avoir **les mêmes références spatiales qu'eux**, à commencer par les cartes SHOM.

En outre, si pour le néophyte la mer semble être un grand espace sans repère, les professionnels quant à eux connaissent parfaitement les fonds marins et leurs spécificités, et ont donné des noms à chaque zone de pêche : « *Toul Marie Louise* », « *Le Foulén* », « *Karek Jean* », etc. Il est indispensable que l'enquêteur les connaisse : une carte avec la **toponymie** a donc été réalisée avec la collaboration des professionnels.

Par ailleurs, **la nature des fonds conditionne les pêcheries** : par exemple un fileyeur cherchera l'accroche de la roche pour mouiller ses filières. Lors de l'entretien, les professionnels décrivent donc leurs zones de pêche en parlant de la nature des fonds : ils travaillent dans « le franc », à « l'accroche de la roche », sur la « sonde des 80 m », etc. Il est donc très utile d'avoir une **carte sédimentologique des fonds** lors de l'entretien, en l'occurrence la carte G du SHOM, afin de gagner en précision lors du dessin.

Cette carte s'avère cependant souvent très imparfaite et les professionnels la complètent avec leurs propres connaissances, acquises au fil des années. Quasiment tous les professionnels ont à leur bord un **logiciel de navigation** (Maxsea, TurboWin, MPS 100 ou MPS 200) qui, relié à leurs instruments de navigation, leur permet de noter un grand nombre d'informations : sur le fond de carte SHOM, ils y répertorient leurs zones de pêche, le positionnement de leurs filières pour les arts dormants, leurs traînes pour les arts traînants, et toutes autres informations utiles comme les croches, les épaves, les zones de roches, etc. Au fil du temps, les pêcheurs ont acquis et compilé un grand nombre de données sur les fonds, qui sont indispensables pour exercer leur métier. Ces plans de pêche sont précieux et généralement ils ne les divulguent pas : cependant, dans le cadre de l'étude, certains plans de pêche ont pu être récupérés pour être convertis sous Système d'Information Géographique (de .ptf à .shp).

Pour réaliser les entretiens, le Comité local des pêches s'est donc équipé du logiciel Maxsea afin de pouvoir dessiner directement sur informatique les zones de pêches avec les professionnels. Selon le lieu de l'entretien, des cartes SHOM papier sont également prévues s'il s'avère difficile de sortir l'ordinateur.

Les pêcheurs sont sélectionnés au hasard dans la base de données et un rendez-vous est pris avec eux par téléphone pour un entretien à quai ou au Comité local des pêches. **Plusieurs embarquements sont également prévus**, au minimum un par métier, afin d'affiner les connaissances sur chaque pêcherie et de prendre le temps de discuter.

Enfin, **une note présentant le contenu et les objectifs du projet** est remise à chaque patron enquêté afin que celui-ci garde une trace du passage de l'enquêteur et ses coordonnées en cas de besoin (*cf. annexe 2*).

4.8 Traitement des données et validation

Les données collectées sur les zones de pêche sont retranscrites dans un **Système d'Information Géographique (SIG)** au fur et à mesure, et les données techniques dans la base de données Excel. Elles seront présentées au final par métier et **sous une forme agrégée**, garantissant ainsi la **confidentialité et l'anonymat** des pêcheurs. Une **fiche de synthèse par métier** reprenant l'ensemble des items présentés dans le tableau du point 4.1 les accompagnera.

L'ensemble sera restitué aux professionnels à l'occasion des commissions thématiques des CLPM GV et CC ou au cours de réunions spécifiques, afin d'être validé : cette phase de **validation collective** est fondamentale pour garder leur confiance et leur adhésion à la démarche.

4.9 Acceptabilité de la démarche et concertation

Les professionnels expriment souvent des craintes vis-à-vis des démarches environnementales telles que Natura 2000 en mer, car ils sont inquiets de voir leurs pratiques remises en question. De surcroît, ils ne sont pas toujours très enclins à transmettre leurs zones de pêche de peur de voir leurs savoirs diffusés.

Il est donc essentiel avant de démarrer les entretiens de leur **expliquer clairement les tenants et aboutissants de cette étude**, puis de **leur faire valider à posteriori la synthèse** réalisée à partir des données collectées lors des entretiens, puisque les informations qu'ils acceptent de transmettre leur appartiennent avant tout.

Ainsi, l'information des professionnels sur la démarche a été faite par plusieurs moyens :

- à l'occasion des commissions thématiques des CLPM CC et GV
- par la remise d'une note d'information lors de chaque entretien afin que les pêcheurs gardent une trace du passage de l'enquêteur (*annexe 2*),
- sur le site Internet du Comité des pêches du Guilvinec : www.comitedespeches-guilvinec.fr.

5. Résultats attendus

5.1 Réflexion sur les mesures de gestion

Une fois la phase d'enquête achevée, la phase de restitution et de validation collective avec les professionnels sera l'occasion de discuter avec eux des interactions spatiales entre engins et habitats et espèces Natura 2000.

Les nombreuses données collectées sur les caractéristiques des engins constitueront la **base de réflexion**. Comme indiqué dans le point 4.3, la synthèse des interactions et pressions sur les habitats réalisée par l'AAMP est élaborée à l'échelle nationale et ne tient donc pas compte des spécificités locales et des types de pratiques. Il conviendra donc d'en discuter avec les professionnels afin d'avoir **leur perception des choses** et d'essayer d'évaluer si les pressions sont réelles ou non ainsi que leur importance.

Il sera intéressant d'inviter à ces réunions un scientifique spécialiste de l'habitat concerné afin qu'il y ait un **vrai échange entre professionnels et scientifiques**. Les pêcheurs, en mer toute l'année, possèdent une connaissance empirique du milieu qu'il sera intéressant de confronter aux savoirs scientifiques.

L'objectif de ces réunions sera de parvenir à un **constat partagé**, et en cas de pressions avérées, de réfléchir à des **propositions de gestion potentielles et d'amélioration des pratiques**.

Cet objectif est ambitieux, il n'est parfois pas aisé de modifier des pratiques, car cela peut avoir de graves conséquences socio-économiques pour un métier, mais aussi engendrer des reports d'efforts de pêche, menant ainsi à un résultat contraire de celui recherché. Il conviendra donc de **prendre en considération l'ensemble des facteurs socio-économiques et des paramètres des pêcheries**.

L'adhésion des professionnels est bien entendu incontournable, rien ne pourra se faire sans eux.

5.2 Bilan méthodologique de l'étude

L'objectif final de cette étude est de proposer et de tester une méthodologie de spatialisation et de caractérisation de la pêche **reproductible** dans d'autres sites Natura 2000.

Un bilan des enquêtes permettra de conclure sur la **pertinence et l'utilité des paramètres collectés** en fonction des objectifs recherchés, ainsi que sur **l'effort d'échantillonnage nécessaire** pour spatialiser les différents métiers. Etant donné l'impossibilité d'enquêter tous les navires, il faut s'assurer que ceux qui sont enquêtés sont représentatifs du reste de la flottille.

Il est également prévu de se rapprocher des équipes Ifremer pour comparer les données d'enquête avec les données issues des capteurs Recopesca installés sur les navires travaillant dans la zone d'étude. Deux navires sont équipés : un bolincheur et un chalutier.

Enfin, au-delà d'un premier état des lieux général de la pêche sur les zones Natura 2000, la méthodologie doit également déterminer la **fréquence** à laquelle les enquêtes doivent être réalisées, ainsi que les **indicateurs** permettant de suivre dans le temps l'évolution des pressions sur les habitats Natura 2000.

6. Calendrier

| | |
|------------------------|---|
| Janvier | Elaboration de la base de données licences 2010 et premier traitement et analyse. Recueil et analyse de la réglementation. |
| Février | Elaboration des grilles d'entretien et de la méthodologie générale. Sélection des navires à enquêter. |
| Mars | Réflexion sur l'organisation des métadonnées sous SIG. Rédaction et rendu du rapport intermédiaire n°1 à l'AAMP : « Présentation des protocoles qui seront mis en œuvre et justification ». Démarrage des entretiens. |
| Avril | Entretiens / traitement SIG. |
| Mai | Entretiens / traitement SIG. |
| Juin | Entretiens / traitement SIG. |
| Juin à Décembre | Synthèse des entretiens et élaboration des fiches métiers. Réalisation de cartes agrégées par métier. Réunions de validation / concertation avec les professionnels. Rédaction et rendu du rapport intermédiaire n°2 à l'AAMP : « Bilan de la collecte de données auprès des professionnels » ↳ Données (alphanumérique et géographique) agrégées et anonymes concernant le test du protocole suivi des activités de pêche professionnelle récoltées pendant la phase de collecte en 2011 (DVD). Point avec Ifremer sur les données Recopesca. |
| Mars 2012 | Rédaction et rendu du rapport Final : Etude « Suivi des activités de pêche professionnelle sur un site N2000 ». ↳ <i>Articulation avec le protocole RECOPECA Ifremer. Recommandations.</i> |

Annexes

1. Grille d'enquête
2. Fiche de présentation de l'étude remise aux professionnels

SPATIALISATION ET CARACTERISATION DES ACTIVITES DE PECHEES PROFESSIONNELLES

- Grille d'entretien semi-directive portant sur l'activité de 2010 -

| | |
|-----------------------|--|
| Date de l'entretien : | |
| Lieu de l'entretien : | |
| Enquêteur : | |

Identification du navire et de son activité :

| | |
|--|--|
| Nom du navire | |
| Longueur hors tout | |
| Port d'attache | |
| CLP de rattachement | |
| Nom du patron | |
| N° de tel | |
| Equipage (nb) | |
| Licences possédées | |
| <u>METIER PRATIQUE N°1</u> (Engin / espèce ciblée) | |
| <u>METIER PRATIQUE N°2</u> (Engin / espèce ciblée) | |
| <u>METIER PRATIQUE N°3</u> (Engin / espèce ciblée) | |

Caractérisation des pratiques dans le temps et dans l'espace :

Consignes pour remplir le tableau:

Définir pour chaque engin mis en œuvre :

- Les 3 principales espèces ciblées,
- Les zones où le métier est pratiqué : sur carte papier, MaxSea ou SIG, affecter une couleur par couple engin/espèce, tracer des zones ou polygones, et donner un numéro par zone. Reporter n° et couleur dans le tableau.
- Les mois de l'année où il est pratiqué,
- Estimation de la fréquentation : nombre de jour de mer moyen annuel par métier (engin/espèce/zone).

| COMMENT ? | QUOI? | QUAND? | | | | | | | | | | | | COMBIEN? | OU ? | |
|-----------|---------------|--------|-----|------|-----|-----|------|-------|------|------|-----|-----|-----|----------|------------------|------|
| | | JAN | FEV | MARS | AVR | MAI | JUIN | JUILL | AOUT | SEPT | OCT | NOV | DEC | | NB DE JOURS / AN | ZONE |
| ENGIN | ESPECE CIBLEE | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | |

Description et caractérisation du métier du chalut :

| | |
|--|--|
| Types de marée : - Durée de la marée - Heure de sortie/retour - Nb de sorties / sem / an | |
| Nombre de traits de chalut par marée | |
| Durée d'un trait | |

| | |
|--|--|
| Espèces ciblées | |
| Espèces annexes capturées | |
| Capture accidentelle de mammifères marins / oiseaux ? | |

| | |
|---|--|
| Nature des fonds travaillés + profondeur | |
| Vitesse du navire en pêche, en transit | |

| | |
|---|--|
| Type de bourrelet | |
| Taille des chaluts | |
| Taille des panneaux | |
| Poids total du train de pêche (chalut/panneaux/fûne) | |
| Sélectivité : | <ul style="list-style-type: none"> - maille carrée <input type="checkbox"/> - grille à langoustine <input type="checkbox"/> - cul de chalut <input type="checkbox"/> - goulotte <input type="checkbox"/> |
| Perte d'engins de pêche | |

| | |
|---------------------------------|--|
| Contrats bleus (déchets) | |
| Vente (criée / directe) | |
| OP | |

Description et caractérisation du métier de la drague à CSJ :

| | |
|---|--|
| Types de marée : | |
| - Durée de la marée - Heure de sortie/retour - Nb de sorties / sem / an | |
| Nombre de traits de drague par marée | |
| Durée d'un trait | |

| | |
|----------------------------------|---------------------------|
| Espèces ciblées | La coquille Saint-Jacques |
| Espèces annexes capturées | |

| | |
|---|--|
| Nature des fonds travaillés + profondeur | |
| Vitesse du navire en pêche, en transit | |

| | |
|--|--|
| Nombre de dragues utilisées | |
| Taille de la drague (long./larg.) | |
| Taille des dents (long./larg.) | |
| Poids d'une drague | |
| Diamètre des anneaux | |
| Perte d'engins de pêche | |

| | |
|--------------------------------|--|
| Vente (criée / directe) | |
| OP | |

Description et caractérisation du métier de la drague à bivalves :

| | |
|--|--|
| Types de marée : - Durée de la marée - Heure de sortie/retour - Nb de sorties / sem / an | |
| Nombre de traits de drague par marée | |
| Durée d'un trait | |

| | |
|----------------------------------|--|
| Espèces ciblées | |
| Espèces annexes capturées | |

| | |
|---|--|
| Nature des fonds travaillés + profondeur | |
| Vitesse du navire en pêche, en transit | |

| | |
|--|--|
| Nombre de dragues utilisées | |
| Taille de la drague (long./larg.) | |
| Lame (long./larg.) | |
| Ecartement entre chaque barreau | |
| Poids d'une drague | |
| Perte d'engins de pêche | |

| | |
|----------------------------------|--|
| Vente (cristée / directe) | |
| OP | |

Description et caractérisation du métier de la bolinche :

| | |
|--|--|
| Types de marée : - Durée de la marée - Heure de sortie/retour - Nb de sorties / sem / an | |
| Nombre de coups de senne par marée | |
| Durée d'un coup de senne | |

| | |
|--|--|
| Espèces ciblées | |
| Espèces annexes capturées | |
| Capture accidentelle de mammifères marins ? | |

| | |
|--|--|
| Nature du fond travaillé + profondeur | |
|--|--|

| | |
|--|--|
| Type de bolinche | |
| Maillage du filet | |
| Longueur de la bolinche | |
| Hauteur de la chute | |
| Taille et diamètre de la coulisse | |
| Perte d'engins de pêche | |

| | |
|---|--|
| Capacité de stockage à bord (cuve) | |
| Vente (criée / directe) | |
| OP | |

Description et caractérisation du métier du filet :

| | |
|--|--|
| Types de marée : - Durée de la marée - Heure de sortie/retour - Nb de sorties / sem / an | |
| Temps d'immersion | |
| Coeff à partir duquel les filets sont virés | |

| | |
|--|--|
| Espèces ciblées | |
| Espèces annexes capturées | |
| Capture accidentelle de mammifères marins ? | |
| Capture accidentelle d'oiseaux ? Si oui : nb/an, espèces, baguées, mois et secteur | |

| | |
|---|--|
| Vitesse lors du filage | |
| Nature des fonds travaillés + profondeur | |

| | POISSON | ARAIGNEE |
|--|---------|----------|
| Type de filet (droit / trémil) | | |
| Maillage du filet (maillage interne et externe pour le trémil). | | |
| Long. et larg. d'un filet | | |
| Nombre de filets au total | | |
| Poids de l'ancre | | |
| Perte d'engins de pêche | | |

| | |
|----------------------------------|--|
| Vente (cristée / directe) | |
| OP | |

Description et caractérisation du métier de la palangre :

| | |
|--|--|
| Types de marée : - Durée de la marée - Heure de sortie/retour - Nb de sorties / sem / an | |
| Temps d'immersion | |
| Coeff à partir duquel les hameçons ne sont pas refillés | |

| | |
|--|--|
| Espèces ciblées | |
| Espèces annexes capturées | |
| Capture accidentelle d'oiseaux ? Si oui : nb/an, espèces, baguées, mois et secteur | |

| | |
|---|--|
| Vitesse de filage | |
| Nature des fonds travaillés + profondeur | |

| | |
|---|--|
| Type de palangre : fond / pélagique / de surface | |
| Longueur totale des palangres | |
| Nombre d'hameçons | |
| Longueur d'un avançon | |
| Poids du mouille | |
| Types d'appât | |
| Perte d'engins de pêche | |

| | |
|--------------------------------|--|
| Vente (criée / directe) | |
| OP | |

Description et caractérisation du métier de la ligne :

| | |
|--|--|
| Types de marée : - Durée de la marée - Heure de sortie/retour - Nb de sorties / sem / an | |
| Coeff à partir duquel il n'est plus possible de travailler | |

| | |
|--|--|
| Espèces ciblées | |
| Espèces annexes capturées | |
| Capture accidentelle d'oiseaux ? Si oui : nb/an, espèces, baguées, mois et secteur | |

| | |
|---|--|
| Vitesse de traîne | |
| Nature des fonds travaillés + profondeur | |

| | |
|---|--|
| Type de ligne : de fond, pélagique ou de surface | |
| Longueur d'une ligne | |
| Nombre d'hameçons | |
| Poids du plomb | |
| Types d'appât | |
| Perte d'engins de pêche | |

| | |
|---------------------------------|--|
| Vente (criste / directe) | |
| OP | |

Description et caractérisation du métier de la drague et chalut à lançons :

| | |
|---|--|
| Types de marée : - Moment de la journée - Nb d'actions de pêche / sem / an | |
| Nombre de traits de chalut / drague ou coup de senne par marée | |
| Durée d'un trait | |
| Quantité de lançon nécessaire pour pouvoir boëtter | |

| | |
|---|--|
| Espèces ciblées | |
| Espèces annexes capturées | |

| | |
|--|--|
| Vitesse en pêche + vitesse en transit | |
| Nature des fonds travaillés + profondeur | |

| | |
|--|--|
| Chalut/drague/senne | |
| Caractéristiques de l'engin (taille, poids, maillage) | |
| Perte d'engins de pêche | |

| | |
|---------------|--|
| Divers | |
|---------------|--|

Description et caractérisation du métier du casier :

| | |
|--|--|
| Types de marée : - Durée de la marée - Heure de sortie/retour - Nb de sorties / sem / an | |
| Temps d'immersion | |
| Coeff à partir duquel les casiers sont ramassés | |

| | |
|----------------------------------|--|
| Espèces ciblées | |
| Espèces annexes capturées | |

| | |
|---|--|
| Vitesse lors du filage | |
| Nature des fonds travaillés + profondeur | |

| | GROS CRUSTACES | PETITS CRUSTACES |
|---|----------------|------------------|
| Type de casier | | |
| Nombre de casiers (total et par filière) | | |
| Taille d'un casier (long/large) | | |
| Poids d'un casier | | |
| Type de boîte | | |
| Perte d'engins de pêche | | |

| | | |
|--------------------------------|--|--|
| Vente (criée / directe) | | |
| OP | | |

NB : CREVETTE DU 1er JUILLET 2010 AU 15 FEVRIER 2011

Description et caractérisation du métier du pouce-pied :

| | |
|--|--|
| Types de marée : - Durée de la marée - Heure de sortie/retour - Nb de sorties / sem / an | |
| Coefficient de marée à partir duquel il est possible de travailler | |
| Taille du burin | |
| Mode de collecte | |
| Vente (cristée / directe) | |
| Divers | |

Description et caractérisation du métier de géomonnier :

| | |
|--|--|
| Types de marée : - Durée de la marée - Heure de sortie/retour - Nb de sorties / sem / an | |
| Espèces ciblées | |

| | |
|---|--|
| Profondeur minimum et maximum | |
| Coefficient de marée à partir duquel il est possible de travailler | |

| | |
|--------------------------------------|--|
| Caractéristiques du scoubidou | |
| Mode de collecte | |
| Capacité du navire | |

| | |
|---------------|--|
| Vente | |
| Divers | |

PROGRAMME MAIA : Suivi des activités de pêches professionnelles sur les 3 sites Natura 2000 en mer de « Penmarc'h-Glenan-Trévignon »

Contexte local :

Depuis 2008, **trois zones Natura 2000 en mer ont été créées par l'Etat** sur une vaste zone de plus de 1 000 km² s'étendant de la pointe de Penmarc'h à la pointe de Trévignon, en incluant l'Archipel des Glénan. Ces zones ont été créées pour répondre aux exigences de **deux directives européennes, Habitats Faune Flore et Oiseaux**, afin de **préservier un certain nombre d'habitats et d'espèces remarquables ou menacés**. Elles constituent une Aire Marine Protégée.

Le Comité Régional des Pêches de Bretagne s'est porté opérateur de la zone dite des *Roches de Penmarc'h* à l'Ouest, tandis que les zones des Glénan et de Trévignon sont gérées respectivement par les communes de Fousnant et de Trégunc.

Dans ce cadre, un premier travail de cartographie des zones de pêche par métier a été réalisé l'an dernier pour élaborer l'état des lieux des sites, mais aussi pour répondre aux enjeux liés au développement des Energies Marines Renouvelables.

Projet MAIA :

La Fédération des Comités des Pêches du Finistère et le Comité Local des Pêches de Concarneau ont saisi l'opportunité de mener des **études et des expérimentations sur ces trois zones Natura 2000 en mer**, en s'investissant sur le **programme européen MAIA** coordonné au niveau national par l'Agence des Aires Marines Protégées, dont l'objectif principal est le **partage d'expérience en matière de gestion d'aires marines protégées**.

Après un premier travail mené l'an passé sur la cohabitation entre la pêche professionnelle et la pêche plaisance, cette année est consacrée à l'élaboration d'une méthode de suivi des activités de pêches professionnelles sur une zone Natura 2000. L'objectif est de définir et de **tester un protocole** permettant de **spatialiser et de caractériser dans le temps et dans l'espace les activités de pêches professionnelles**. Elle doit permettre de définir les paramètres à suivre, les indicateurs et la fréquence du suivi en fonction des **objectifs de conservation identifiés**.

Dans le contexte actuel de **renforcement de la réglementation nationale sur la préservation de la biodiversité**, il **est essentiel d'anticiper dès à présent les futures contraintes**, telles que le régime d'évaluations des incidences en zone Natura 2000 qui sera mis en place à plus ou moins court terme pour la pêche. Ce programme offre donc des perspectives intéressantes pour la profession **qui doit s'en saisir pour développer, en interne, une réflexion sur les pressions potentielles de leurs activités sur les habitats, mais aussi mettre en avant les bonnes pratiques et les mesures de gestion déjà mises en œuvre**.

Les données collectées auprès des patrons pêcheurs sont **anonymes et confidentielles**. Elles vont permettre dans un premier temps **de valider le protocole d'enquête** dont le test doit aboutir à une **cartographie des zones de pêche par métier** qui sera restituée aux financeurs sous une forme agrégée, **après validation en commissions thématiques des comités locaux du GV et de CC**.

Les données plus techniques, concernant notamment les caractéristiques des engins, permettront de mener une **réflexion en interne sur chaque métier**, toujours au sein des commissions thématiques : elles doivent nous permettre d'aboutir à une **vision claire des interactions entre habitats et engins** et ainsi, si les pressions sont avérées, **apporter des pistes de réflexions sur des mesures de gestion acceptables pour la profession, qui pourraient être proposées le moment venu**. Là encore, le fruit de ces réflexions ne sera restitué à l'Agence des Aires Marines Protégées uniquement après **discussion et validation des professionnels enquêtés**.

Nous vous remercions de votre collaboration à ce travail, qui s'inscrit dans une démarche volontariste pour anticiper les évolutions réglementaires futures.

Vos contacts sur le projet :

Steven Donnat ou
Sophie Lecerf
Comité des pêches du GV
06 42 04 22 10
02 98 58 13 78

Didier Gouyec
Président du CLPMEM Concarneau



Robert Bouguéon
Président de la Fédération des
Comités des Pêches du Finistère



Développer un réseau d'aires marines protégées sur l'arc atlantique

Le projet de coopération MAIA vise la constitution d'un réseau de **gestionnaires et d'acteurs** d'aires marines protégées (AMP). Ce réseau humain, **force de proposition** à l'échelle internationale en matière de désignation, de gouvernance, de gestion, œuvrera au **déploiement d'un réseau d'aires marines protégées** représentatif, cohérent, efficace et accepté sur l'arc atlantique.

MAIA s'organise en 4 groupes de travail technique :

- *Etat des lieux des AMP existantes*
- *Stratégies de suivi*
- *Plans de gestion*
- *Intégration des acteurs*

MAIA réunit 9 partenaires **impliqués dans la désignation et la gestion d'AMP**, issus de quatre pays européens : Royaume-Uni, France, Espagne et Portugal.

L'Agence des aires marines protégées, en tant que chef de file, assure la coordination globale du projet.

Plan d'action 2010 – 2012

Des ateliers techniques sur des problématiques de gestion communes aux AMP de l'arc atlantique.

Des visites de sites dans chaque pays partenaire qui visent le partage de savoir-faire.

Des analyses transversales afin de comparer les situations des AMP de l'arc atlantique.

Des études de terrain réalisées par les partenaires, qui alimentent les échanges au sein du réseau.

Un site web dédié qui intègre un espace collaboratif réservé, une base documentaire et une base de données SIG qui établira un point de référence de l'état des AMP sur la façade atlantique.

La réalisation et la diffusion de ressources documentaires.

Towards an Atlantic network of Marine Protected Areas

The purpose of the European Marine Protected Areas in the Atlantic arc (MAIA) project is to create a **network of MPA managers and stakeholders**. This human network will take initiatives on an international level in terms of designation, governance and management to therefore enhance the **development of a consistent, efficient and accepted MPAs network** in the Atlantic arc.

MAIA is structured in 4 main technical lines of work:

- *State-of-play of the existing MPAs*
- *Setting up common monitoring strategies*
- *Implementing management plans*
- *Involving stakeholders*

MAIA gathers 9 partners from 4 countries: United Kingdom, France, Spain and Portugal, **involved in MPAs designation and management.**

As lead partner, the French Marine Protected Areas Agency, coordinates the project implementation.

The 2010 – 2012 Action Plan

Organization of technical workshops on common MPA management issues in the Atlantic arc.

Site visits in each partner country to enhance the sharing of information, knowledge and know-how.

Overview reports to compare MPAs' situation in the Atlantic arc.

Field studies to be carried out by MAIA partners, promoting the exchanges within the network.

Creation of a dedicated website, including a private collaborative space, a document database and a GIS database used to establish a baseline on the status of MPAs in the Atlantic arc.

Production and dissemination of document resources.